

Les femmes et la Société des Nations : la traite des femmes en Orient : [suite]

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 408

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tes officiels: au Conseil municipal de Copenhague, par exemple, qui compte 55 membres, 12 sièges sont occupés par des femmes. Autre exemple: dans le personnel enseignant de la ville, fort d'environ 2000 membres, les femmes sont en majorité (1100). La Suède a introduit un peu plus tardivement le suffrage féminin, mais là-bas aussi cette nouveauté est si parfaitement entrée dans les habitudes, que personne n'aurait plus l'idée de la discuter. M^{lle} Hesselgren, la sympathique présidente du Conseil National des Femmes suédoises, est aussi membre du Sénat, et en même temps une connaissance de toutes celles d'entre nous, femmes suisses, qui l'ont rencontrée à la Société des Nations et au Bureau International du Travail. Est-ce à cette collaboration efficace des femmes qu'il faut attribuer le développement si remarquable de ces deux pays en matière sociale? Je n'oserais me prononcer, mais il est frappant de constater que l'on ne rencontre là-bas ni mendiant, ni colporteur infirme, ni aucune de ces figures misérables si fréquentes dans d'autres grandes villes. Le Ministre de Suède à Stockholm nous assure lui-même qu'il n'y a point de population pauvre, que tout est prévu pour venir en aide à chacun, et qu'à côté des secours officiels, un grand nombre d'institutions philanthropiques privées étendent au loin leur activité bienfaisante.

Le problème des logements est aussi envisagé de façon grandiose. Tout autour de Stockholm, dans les bois de pins aux troncs rugueux, surgissent de ravissantes cités-jardins, qui s'étendent jusqu'aux portes de la ville. En outre, entre la forêt et les lacs se groupent des milliers de maisonnettes de campagne, dont les jardins fleuris offrent aux familles le repos du dimanche ou des chaudes journées d'été. Et aucune spéculation ne peut enlever aux gagne-petit les avantages de ces propriétés: l'Etat y veille, en ne vendant aucun terrain, et en se bornant à en louer. Dans l'espace de deux semaines, la ville de Stockholm a mis en location tout un bloc de maisons nouvellement construites de 1, 2, 3 et 4 pièces, aménagées de façon à n'exiger que le minimum de travail d'une femme professionnellement occupée au dehors, et qui offrent aux plus pauvres familles une demeure parfaitement hygiénique.

Les écoles, les asiles d'enfants et de vieillards sont des modèles. J'ai été tout spécialement impressionnée par un hôpital municipal à Copenhague, qui, avec ses 700 patients et ses 600 employés, forme à lui seul un vrai village, dont les bâtiments, éparés dans des jardins, sont reliés entre eux par de vastes souterrains admirablement aérés, et qui offrent aux patients, pour le prix d'environ 1 fr. suisse par jour le traitement médical, opérations et radiographie y compris! Le Danemark est aussi le pays des Universités populaires, qui s'y sont développées depuis un siècle environ: on en compte actuellement 55 dans tout le pays pour environ 3 millions d'habitants, et un tiers de la population agricole passe par ces Universités, ce qui a certainement contribué à l'élevation si remarquable du niveau intellectuel du pays danois, ce pays clair et ouvert, dont les champs ondulants sous la brise sentent entourés de mer, et dont les maisons blanches sourient si amicalement au voyageur.

Mais le Danemark souffre aussi de la crise, car il ne trouve plus de débouchés pour ses produits agricoles. Il en est de même pour la Suède, dont l'industrie principale, l'exploitation de ses immenses forêts, languit, comme le prouvent les troncs

rouges coupés, qui flottent le long des cours d'eau, sans qu'aucun acheteur ne veuille plus d'eux. Si bien que cette ombre plane, comme sur le monde entier, au-dessus de toutes les impressions que ces pays hospitaliers nous ont offertes, et elle imprègnera aussi l'atmosphère de cette Conférence, dont nous parlerons dans un prochain article.

(Trad. française.)

C. N.

La XVII^e Conférence Internationale du Travail

(Genève, 8 - 30 juin 1933)

Quelques considérations

Les femmes qui, sans distinction de race et de croyance, aspirent vers un juste équilibre des forces sociales et un relèvement des conditions d'existence des classes les plus faibles, peuvent être satisfaites, cette fois encore, du résultat de la Conférence du Travail qui vient de se terminer. Malgré la crise économique et la tension politique, dont on a senti, en partie, la répercussion même au sein de la Conférence, celle-ci a poursuivi avec ténacité son œuvre de rapprochement international sur un plan social.

Six projets de convention et une recommandation dans le domaine de l'assurance invalidité-vieillesse-décès (ce chiffre élevé s'explique du fait que, pour chaque catégorie d'assurance, deux conventions spéciales ont été élaborées, une pour les travailleurs dans les entreprises agricoles et une autre pour les travailleurs en général), un projet de convention et une recommandation concernant les bureaux de placements payants, trois projets de questionnaires concernant, l'un la semaine de 40 heures, le second l'assurance-chômage et diverses formes d'assistance aux chômeurs, et le troisième, les modes de repos et d'alternance des équipes dans les verreries à vitres automatiques, ainsi qu'une série de résolutions très utiles: tel est le résultat qui peut être enregistré. Il paraît peut-être exagéré à ceux qui voudraient voir dans les conventions internationales des normes juridiques à incorporer immédiatement et intégralement dans les différentes législations nationales, car ils pourraient craindre que ces dispositions ne restent pendant longtemps lettre morte. En revanche, ceux qui estiment que ces conventions et ces recommandations constituent des lignes directrices pour le développement des législations nationales au cours de longues années, et qui n'estiment pas qu'il y ait insuccès lorsque les dispositions internationales ne sont pas immédiatement et complètement ratifiées et appliquées, — ceux-là peuvent être satisfaits.

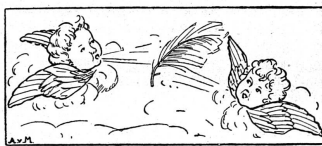
Dans sa convocation à la Conférence, datée du 16 novembre 1932, le Directeur du Bureau international du Travail avait relevé que quatre au moins des questions inscrites à l'ordre du jour présentaient un intérêt particulier pour les femmes et qu'en conséquence, conformément à l'article 389, § 2, du Traité de Paix, il était souhaitable qu'il y eût dans chaque délégation au moins une femme en qualité de conseiller technique. Le Directeur avait mentionné tout spécialement les deux

branches des assurances sociales, la question de la durée du travail et le placement. Cette dernière question nous intéresse, en effet, tout particulièrement, car la suppression des bureaux de placement payants peut constituer un pas en avant dans la lutte contre le danger moral qui menace les femmes en quête de travail, et aussi un pas en avant dans la lutte contre la traite des femmes qui s'évitent encore parfois sous le masque du placement. Les pays très bien organisés du point de vue social, dont le territoire n'est pas très étendu, et dont la population peut facilement être contrôlée, comme c'est la cas par exemple pour la Suisse, peuvent se contenter de surveiller les bureaux de placement payants, qui sont souvent de précieux auxiliaires des bureaux de placement publics. Il n'en est pas le même dans les grands pays. A notre grande satisfaction, c'est M^{lle} Letellier, qui représente avec une telle distinction le gouvernement français, qui a été nommée rapporteur pour cette question. Sa grande expérience, ses capacités et sa collaboration constante, ont contribué en grande partie à l'aboutissement d'une convention permettant de combattre les abus dans le domaine du placement, tout en étant assez souple pour pouvoir tenir compte des circonstances spéciales dans les différents pays.

(A suivre.)

DORA SCHMIDT.

(Trad. française.)



DE-CI, DE-LÀ

Rendons à César...

La rédaction du *Bulletin de l'Alliance de Sainte Jeanne d'Arc*, auquel nous avons emprunté la variété, récemment parue dans nos colonnes, sur le travail des femmes et les associations professionnelles au Moyen-Age, nous prie de faire savoir à nos lecteurs que cet article avait été emprunté par elle-même au journal anglais *The Catholic Citizen*, où il avait paru dans la langue originale. Mise au point que nous faisons d'autant plus volontiers que cela nous est une occasion de rendre hommage à ce vaillant confrère catholique anglais, toujours prêt à batailler pour la cause féministe.

Cocktails.

Un médecin écrit dans la Revue *La Croix-rouge suisse*:

« Une ancienne cliente, retour de New-York où elle avait fait un long séjour, se présentait ces derniers temps à notre consultation accompagnée de sa fille.

La mère, justement préoccupée de l'état de santé de sa fille, me confia que, depuis plusieurs mois, cette dernière, outre un nervosisme exagéré, était atteinte de troubles bizarres: tremblement des extrémités digitales, phobies, hallucinations auditives et visuelles.

Sans aller plus loin, dans l'interrogatoire, connaissant depuis longtemps le terrain névropathique des ascendants, je pensai d'emblée à l'apparition de prodromes d'accidents psychasthéniques, si fréquents dans la puberté féminine. Mais un examen minutieux de la jeune personne me fit rapidement modifier mon diagnostic, j'étais bel et bien, quel que fut mon étonnement, devant un cas d'alcoolisme caractérisé... de jeune fille du monde! »

Toujours la Radio

Les protestations continuent à se faire entendre quant à la façon cavalière dont les causeries d'intérêt féminin ont été brusquement supprimées de tous les programmes de T. S. F. en Suisse. A celles de nos amies qui ont eu la curiosité d'en savoir la cause, il a été répondu que c'était en raison de la défense de traiter devant le micro des questions politiques: nous voilà donc assimilées à un mouvement politique, alors que justement nous fait défaut l'élément le plus essentiel pour s'occuper de politique, soit le bulletin de vote! Aussi, le Comité de l'A. S. S. F., qui suit la question de près, engage-t-il toutes les sans-filistes féministes à se plaindre auprès de la station d'émission dont elles relèvent, et à réclamer le rétablissement de ces causeries aux programmes. Nous avons vu des cas où des réclamations répétées de ce genre ont produit tout à coup un effet surprenant.

D'autre part, nous avons eu sous les yeux une vigoureuse protestation émanant d'un milieu ecclésiastique, et adressée à Radio-Genève au sujet de la partie du programme intitulée: *Pour l'heure où les enfants sont couchés...* « Programme de disques malpropres et bêtes », déclare sans ambage le protestataire, qui relève d'autre part avec raison combien il est maladroitement dangereux d'employer pareil titre, bien fait pour éveiller la curiosité de ceux, justement, dont on veut ménager les oreilles. Mais la réponse qui lui a été faite, dans la « correspondance parlée », que connaissent bien tous les abonnés de Radio-Genève, a été « qu'il fallait bien tenir compte de tous les goûts du public et les satisfaire... »

Tiens, tiens... quel aveu!... Alors, quand ce sont des goûts bas ou niais, on déclare que ceux qui attendent mieux de la Radio n'ont qu'à fermer leur poste d'écoute s'ils ne sont pas contents. Mais quand ce sont les goûts de celles — et de ceux — car beaucoup d'hommes suivent avec intérêt les causeries féministes — qui désirent être renseignés sur l'action intelligente des femmes à travers le monde ou à travers l'histoire, c'est non pas le poste d'écoute que l'on ferme, mais la bouche de celles qui parlent. Tout ceci est significatif.

E. Gd.

P. S. — Celles de nos lectrices qui partagent l'opinion que nous rapportons ci-dessus sur les productions de « l'heure où les enfants sont couchés » voudraient-elles nous le faire savoir?...



Les Femmes et la Société des Nations

La traite des femmes en Orient¹

III

S'il est déjà difficile de lutter contre l'odieuse trafic de chair humaine en Occident, de déjouer les machinations de trafiquants habiles

¹ Voir le *Mouvement*, Nos 404 et 406.



Mes femmes et les livres

ANNA DE NOAILLES
(1876-1933)

(Suite et fin.)¹

La mort. La hantise de la mort a été logiquement précédée par la douleur de ne pouvoir rester éternellement jeune. Ecoutez les accents déchirants du poème intitulé *Jeunesse* (de *L'Ombre des jours*), qu'il faudrait pouvoir citer tout entier:

Pourtant tu t'en iras un jour de moi, Jeunesse,
Tu t'en iras, tenant l'Amour entre tes bras,
Je souffrirai, je pleurerai, tu t'en iras,
Jusqu'à ce que plus rien de toi ne m'apparaisse.
La bouche pleine d'ombre et les yeux pleins de larmes,

Je te rappellerai d'une clameur si forte
Que, pour ne plus m'entendre appeler de la sorte,
La Mort entre ses mains prendra mon cœur meurtri.
— Ah! Jeunesse, qu'un jour vous ne soyez plus là,
Vous, vos rêves, vos pleurs, vos rires et vos roses
Les plaisirs et l'amour vous tenant — quelle chose,
Pour ceux qui n'ont vraiment désiré que cela...

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Anna de NOAILLES



Cliché La Française

Cette hantise baudelaïrienne de la mort lui venait de son ardeur de vivre. Elle avait une telle puissance de vie, écrivait Léon Blum, et une confiance si complète dans cette puissance, qu'elle semblait soustraite aux lois naturelles. Et pourtant elle songeait sans cesse à ce que seraient ses derniers moments:

Le souffle un jour me manquera;
En vain j'agiterai les bras!
Je songe ardente et solitaire
Au dernier objet sur la terre
Que mon regard rencontrera.

(Les forces éternelles)

Avec les années, la hantise devient plus

après. Dans *L'honneur de souffrir*, elle maudit la vie, parce qu'elle s'achève dans la mort... l'injure de cesser d'être, pire que de n'avoir pas été...

Plus loin:

Je vis, mais mon mépris d'être vivante est tel
Que partout je ne vois que mascarade amère;
Aucune pauvreté, aucun débris d'autel
Ne peut se comparer au sens de l'éphémère
Qui remplace en mon cœur le goût de l'éternel...

Le poète a la bouche pleine de cendre:
« Tout n'est que vanités et pâture de vent! »
Ne croirait-on pas entendre cet autre Oriental qui clamait: vanité des vanités, tout est vanité! Il est passé le temps où, bacchante déchainée, Anna de Noailles exaltait la vie, et s'adressant à « vous qui pleurez d'amour dans un jardin d'été », voyait son cœur en poire mûrir sur l'espalier. On a dit que cette romantique de la mort, parce qu'elle était femme, donnait au désespoir cet accent absolu qu'atténue, chez l'homme, une attitude d'héroïsme ou de bravade. On a dit aussi qu'elle n'avait jamais su distinguer l'amour de la mort. Mais que n'a-t-on pas dit?

Le sentiment maternel qui, chez certaines femmes poètes, est l'inspiration maîtresse, ne semble pas avoir dicté beaucoup de vers à la comtesse de Noailles. Elle a cependant dédié à son fils unique *La course dans l'azur*, où se trouvent les deux vers si souvent cités:

...L'important n'est pas d'être sage
C'est d'aller au-devant des Dieux...

et les *Stances* qui commentent par:

et supérieurement organisés, nos précédents articles esquissant la situation telle que l'a vue la Commission d'enquête de la S. d. N. permettent de se rendre compte combien plus compliquée à mener encore est cette lutte en Orient. Plus compliquée du fait que les causes de la traite sont là-bas multiples et dépendent de circonstances toutes spéciales d'ordre politique ou religieux, que nous ne connaissons pas chez nous: il suffit de rappeler ce que nous avons dit sur la persistance chez presque tous ces peuples de traditions autorisant le concubinage, la vente des femmes et des enfants, leur mise en gage, les trocs, les adoptions, les mariages d'enfants, la prostitution volontaire pour s'acquitter d'une dette, toutes coutumes anciennes et par conséquent profondément enracinées. Et dans l'ordre politique, qui ne voit le champ fécond qu'offre à la traite le système des concessions tel qu'il fonctionne en Chine? et dont M. Hoo, le délégué chinois à la Commission consultative de la S. d. N., a exposé avec sagacité les graves dangers à ce point de vue notamment? Enfin, on se souvient de la situation lamentable de ces pauvres femmes russes réfugiées en Mandchourie et laissées comme cautions aux aubergistes et paysans chinois, pendant que les hommes de la famille s'en vont chercher du travail à quelque deux mille kilomètres de distance: comment empêcher ces malheureuses de rouler tout naturellement dans la prostitution?

Il est d'autant plus intéressant de voir qu'en face de l'immensité du mal, la Commission de la S. d. N. a envisagé catégoriquement le remède radical: la suppression des maisons de tolérance. Parmi les suggestions formulées par son rapport, dans lequel nous avons puisé à pleines mains tous les détails navrants de cette série d'articles, figure en effet ce passage significatif:

... En tenant compte de toutes ces considérations, la Commission estime que le facteur qui contribue le plus au développement de la traite internationale des femmes en Orient est la maison de tolérance... Par conséquent, le remède le plus efficace contre ce mal est, de l'avis de la Commission, l'abolition de la maison de tolérance dans les pays intéressés. (p. 105.)¹

Voilà qui est net. Et voilà qui est encourageant à trouver dans un rapport officiel, quand on songe aux résistances de certains gouvernements; quand on songe aussi, hélas! aux entorses que n'hésitent pas à donner au principe abolitionniste bien des pays qui ont la réputation d'avoir tourné le dos depuis longtemps à la réglementation. C'est là évidemment, pour ce principe en soi, comme pour son application pratique à la situation spéciale, un progrès de premier ordre que cette déclaration, dont on ne peut assez se féliciter.

Les autres suggestions formulées par le rapport de la Commission portent d'abord sur une meilleure coopération internationale. On sait — ou on ne sait pas si l'on n'est pas spécialiste de ces questions — que l'accord international de 1904 contre la traite prévoyait la création d'autorités dites « autorités centrales », chargées officiellement dans chaque pays de réunir les renseignements relatifs à la traite et autorisées à se les communiquer directement entre elles. Ainsi devait être cons-

Nos problèmes financiers

En notre qualité de vérificatrice des comptes du Mouvement, nous avons eu l'occasion de voir de près les problèmes financiers qui concernent notre journal, et il nous paraît utile d'en entretenir nos lecteurs.

Le Mouvement tourne. Il tourne, grâce à la générosité de sa rédactrice et au désintéressement de beaucoup de ses collaboratrices. Le jour où les circonstances les forceraient, l'une et les autres, à renoncer à ce système, nous serions obligées d'élever le prix de l'abonnement d'une façon prohibitive; car il est évident qu'en plus des gros frais d'impression et d'expédition, qui sont d'ailleurs couverts par les abonnements, il faut tenir compte encore des frais d'administration.

Pendant bien des années, Mme Gourd avait assumé cette tâche d'administratrice en commun avec sa fille, et elle l'a remplie jusqu'au jour où l'état de sa santé l'a forcée à y renoncer. Cependant, elle est restée à la brèche, en pourvoyant matériellement à ce que ce travail administratif pût se faire dans les meilleures conditions, c'est-à-dire par des personnes qui aiment le journal. Au delà du terme de sa vie, elle a voulu manifester encore son attachement au Mouvement, en lui léguant une somme destinée à constituer le début d'un fonds de réserve, qui permettra dans la suite de couvrir complètement ces frais d'administration.

Le Mouvement se trouve donc aujourd'hui disposer de trois fonds:

1. Le petit fonds, dit « Fonds du Centenaire », constitué par les dons du jubilé des vingt ans du journal, et mis à la disposition de sa rédactrice pour faciliter son travail.
2. Un fonds spécial, qui se montait au 31 décembre dernier à 1986 fr. 50. Ce fonds est constitué en partie par des subventions de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, et doit servir à payer des collaboratrices. En effet, l'Alliance dispose de certains revenus du bénéfice de la Saffa, à condition de les employer à l'amélioration de la situation économique de la femme: or,

il n'est pas admissible que nous exigions d'un journal féministe toutes espèces de qualités sans nous inquiéter si les femmes qui donnent leur temps et leurs connaissances spéciales à ce travail souvent astreignant sont dédommagées pour leurs peines.

3. Enfin, le fonds créé par Mme Gourd, dont nous venons de parler. Le Comité du Mouvement, dans sa dernière séance, a décidé de le capitaliser; il espère le voir grossir peu à peu par les dons de ceux qui estiment que nous avons besoin en Suisse romande d'un journal féminin et féministe, d'une tribune où les femmes peuvent se faire entendre sur toutes les questions qui les intéressent, — en dehors des opinions de partis ou d'intérêts financiers.

Le Schweizer Frauenblatt, qui se débat dans des difficultés financières très grandes, et dont les bases commerciales avaient été ébranlées par des contrats désastreux, vient d'être remis à flot par un don anonyme de 10.000 fr. Ce geste seul prouve combien est indispensable notre presse féministe suisse.

Pour citer des chiffres, le Mouvement a actuellement besoin de 600 fr. par an pour assurer la rétribution normale et régulière d'un travail indispensable à sa bonne administration. Cette somme représente actuellement l'intérêt de 16.000 fr. C'est donc environ 10.000 fr. (les intérêts de banque feront le reste) qu'il nous faudra trouver peu à peu si nous voulons que notre journal puisse vivre de sa propre vie. Il n'y a pas péril en la demeure aussi longtemps que sa rédactrice et beaucoup de ses collaboratrices pourront subvenir à ses besoins; mais il nous faut penser à l'avenir et constituer des réserves, la base saine de toute entreprise commerciale. Nous n'ignorons pas que la crise arrête bien des élans généreux, mais nous savons aussi que beaucoup d'œuvres ont été lancées dans des moments difficiles, et que, malgré les circonstances, elles ont trouvé les moyens nécessaires. Puisse l'augmentation des fonds de notre journal prouver une fois de plus qu'il existe une solidarité féminine.

A. DE MONTET.

titué une sorte de filet entre les mailles duquel les trafiquants auraient de la peine à passer. Malheureusement, certains pays n'ont ratifié les conventions internationales contre la traite que pour leur propre compte, et pas pour celui de leurs colonies, territoires, ou pays sous mandat, ce qui laisse le champ libre aux trafiquants; d'autres, comme la Perse ou la Chine, n'ont pas encore constitué d'autorités centrales (la Chine, il est vrai, s'est déclarée disposée à en instituer après la visite de la Commission d'enquête), et dans les pays qui en ont, ces autorités ne coopèrent entre elles que très insuffisamment. De cette façon se créent des trous dans le filet qu'il est urgent de repriser par une meilleure coordination des efforts. Une autre suggestion de la Commission porte — et ceci est un intérêt capital pour nous, féministes — sur le développement de la collaboration des femmes fonctionnaires. Tout en se rendant compte qu'il est certaines localités de l'Orient, où il

serait peut-être encore difficile actuellement de confier à des femmes des fonctions dans la police, la Commission a pu constater que partout où des femmes occupent des postes leur permettant de lutter contre la traite (chef du service social, adjointe au protectorat, déléguée à la liberté surveillée, directrices de prisons, de homes, etc.), leur concours a été précieux.

Et ces constatations ont amené la Commission à suggérer une autre coopération encore que celle des autorités centrales entre elles: la coopération de ces autorités avec les organisations privées et les missions. Il nous est aussi très agréable à nous, féministes, de voir ainsi l'hommage rendu à l'activité des organisations féminines en Orient pour lutter contre la traite, soit directement par des œuvres de prévention et de sauvetage, soit indirectement par le travail d'éducation qu'elles accomplissent. On l'a relevé avec raison: les mesures d'ordre administratif ne sont pas tout, et dans ces pays

où se produisent des modifications profondes dans l'ordre social, qui se répercutent sur la situation de la femme (que l'on songe à la législation moderne de la République chinoise en la comparant aux coutumes que nous avons signalées consacrant l'infériorité de la femme), l'éducation, qui développera chez elle le sentiment de sa responsabilité et de sa dignité, l'instruction professionnelle qui tendra à la rendre économiquement indépendante, et lui assurera sa place au foyer familial, contribueront efficacement à la garder contre les agissements des traitants. N'est-il pas remarquablement intéressant de voir invoquer ainsi notre programme féministe comme une arme contre la traite?

Et ces principes aussi peuvent s'appliquer à une catégorie de victimes pour lesquelles il semble impossible au premier abord de faire quoi que ce soit: les seules Européennes enrôlées parmi les prostituées d'Orient, soit les femmes russes. Là aussi une préparation professionnelle bien comprise, l'orientation vers certaines carrières, une éducation développée, des organisations d'entraide préventives pourraient faire beaucoup par la combinaison d'efforts intelligents et dévoués.

Ces conclusions pratiques, la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse les a examinées en même temps que l'ensemble du rapport, lors de sa récente session du printemps 1933. Mais le sujet n'est pas de ceux qui s'épuisent en une session, et c'est pourquoi, après une première série d'échange de vues, d'autant plus intéressante que deux délégués de pays d'Orient, le Japon et la Chine, y ont participé, la Commission a décidé de reprendre toute la question à sa session de 1934. Pour préparer cette seconde discussion de façon approfondie, elle a également décidé d'inviter d'autres organisations internationales encore que celles qui siègent déjà parmi ses membres, puis les missions en Orient, et les organisations nationales des pays intéressés, à lui envoyer pour cette prochaine session leurs observations sur la valeur de ces conclusions pratiques et les moyens de les mettre en application. Et pour résumer les principes directeurs selon lesquels s'est orientée la discussion, elle a voté la résolution suivante:

La Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse prie le Conseil de la S. d. N. d'inviter les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait

1. à ratifier l'Arrangement de 1904 et les Conventions de 1910 et 1921 pour la suppression de la traite des femmes et des enfants, tant pour leur propre pays que pour les colonies, protectorats et territoires sous mandat;
2. à instituer là où elles n'existent pas encore les autorités centrales prévues par l'Arrangement de 1904.
3. d'examiner les modalités de coordination des efforts des gouvernements de l'Orient, et ceux des organisations privées dans leur lutte contre la traite, par l'intermédiaire de la Société des Nations.
4. d'étudier les méthodes par lesquelles on pourrait apporter une aide financière et la protection nécessaire aux femmes abandonnées de nationalité russe, séjournant dans les territoires d'Extrême-Orient, et de lui soumettre un rapport sur cette question à sa prochaine session.

Mon enfant, vous marchez dans le même chemin
Où j'allais à votre âge...

pour finir ainsi:

Pareille à vous, j'étais dans le matin uni
D'une faiblesse extrême
Quand je me suis blessée à ce mal infini
Qui nous vient de nous-même.
Et peut-être aurez-vous, un jour proche et doré
Cette ardente secousse
Puisque tout mon passé est malgré vous entré
Dans vos veines si douces...

On pourrait penser, en lisant ces deux poèmes et surtout *La course dans l'azur*, que la poétesse ne voit pas en son enfant un être distinct, mais uniquement le prolongement d'elle-même, et qu'il n'existe qu'en fonction de sa mère:

...Vous êtes mon fils; il faut bien
Que vos cheveux comme une harpe
Jetent un chant éolien...

ou bien:

...Vous avez dormi dans mon âme:
Il faut que votre être vermeil
S'évance, s'émeuve, se pâme...

Des défauts, son œuvre magnifique en a. Défauts de technique, car sa facilité d'écrire est si grande qu'elle ne choisit pas toujours ses mots avec soin; elle montre cependant plus de concentration dans ses derniers poèmes. Négligences, rimes faibles. Oui, mais au fond qu'importent quelques points noirs dans le lingot d'or fin qu'est l'œuvre de la grande poétesse?

JEANNE VULLIOMENET.



Publications reçues

L'Expérience de Grenoble. Première étape. Brochure de 57 pages, publiée par l'Association dauphinoise d'Hygiène morale, 24, place de la Grenette. Prix 2 fr. français.

Après Colmar et Strasbourg, qui ont ouvert une brèche au solide rempart de la réglementation de la prostitution en France, c'est Grenoble qui, en 1930, abolit les maisons de tolérance et sort victorieux de la lutte, malgré la campagne violente et insidieuse des tenanciers et autres intéressés à ce système suranné.

La brochure très instructive éditée par l'Association dauphinoise d'hygiène morale contient des exposés de différentes personnalités sur les

divers aspects de la lutte. Si, après une période aussi courte, on ne peut établir un rapport définitif, les résultats sont cependant déjà probants qui montrent la supériorité des mesures prises actuellement pour combattre la prostitution et les maladies vénériennes, et pour rééduquer et aider efficacement les filles et les femmes en danger moral.

Relevons qu'en matière de lutte anti-vénérienne, au lieu de la recrudescence de la morbidité, annoncée par les réglementaristes, le rapport indique au contraire que le nombre des cas nouveaux a diminué. Ce résultat a d'autant plus de valeur que le nombre des consultations a augmenté dans une très grande proportion et a passé de 7.494 en 1929 à 26.290 en 1932. Magnifique résultat de la généralisation du traitement, organisé sur une base très large et facilité de toutes les manières (gratuit, discrétion absolue, heures de consultations favorables, etc.) Le rôle de l'infirmière visiteuse attachée à ce service, sa collaboration au travail social et à l'activité de la « Commission féminine d'aide aux femmes en danger moral », le rapport de cette Commission font entrevoir les rouges de l'œuvre constructive qui a remplacé la tolérance de la débauche et du vice, et donnent un aperçu de l'esprit qui l'anime.

Il faut noter encore que le racolage a presque totalement disparu à Grenoble, et que la répression des maisons clandestines y est menée vigoureusement.

Une deuxième partie de la brochure contient des pièces annexes, résolution votées par des sociétés à tendances très diverses et qui apprécient l'expérience de Grenoble. On s'y rend

compte avec une vive satisfaction du progrès de l'opinion publique devant ce problème.

M. S.

Que lisons-nous?

Liste supplémentaire de livres à lire en vacances

(Pour les listes précédentes, voir le Mouvement, Nos 367, 370, 376, 380, 383, 384, 399 et 407.)

Dorette BERTHOUD: *Le tambour roula...* (Histoire du capitaine J.-J. Bourgeois et des réfugiés des vallées vaudoises du Piémont à la fin du XVIII^e siècle). 3 fr. 50 (argent suisse).

Katherine MANSFIELD: *La mouche* (nouvelles). (Le dernier livre de K. Mansfield à paraître en français.) 24 f. fr.

S. A. I. MARIE DE RUSSIE: *Une princesse en exil*. (Suite de *l'Éducation d'une princesse*.) 15 f. fr.

Bernard SHAW: *Les aventures d'une jeune négresse à la recherche de Dieu*. (Trad. française.) 15 f. fr.

Paul MORAND: *A.O.F. (de Paris à Tombouctou)*. (Collection « Hier et Aujourd'hui ».) 3.75 f. fr. Jérôme et Jean THARAUD: *Le Maroc*. (Même collection, même prix.)

Albert SOREL: *Bonaparte en Italie*. (Id., id.) Pierre de NOLHAC: *Marie-Antoinette à Versailles*. (Id., id.)

René BAZIN: *Pie X*. (Id., id.)

Frantz FUNCK BRENTANO: *Le Masque de Fer*. (Id., id.)

Id.: *Les secrets de la Bastille*. (Id., id.)

On reproche souvent à la S.d.N. d'accumuler la paperasserie et les discours. Ici au moins, c'est un travail pratique dont il s'agit, et qui, commencé comme il l'a été, ne pourra qu'aboutir à des améliorations urgentes. Nous pouvons nous en féliciter.

E. Gb.

Un anniversaire

Les vingt-cinq ans de l'Ecole sociale de Zurich.

L'Ecole sociale de Zurich fête cette année le 25^e anniversaire de sa fondation. C'est en 1908, en effet, que, sans moyens financiers d'aucune sorte et sans subvention, le Comité d'initiative organisa bravement le premier cours. La plus grande partie du travail, direction et enseignement, fut faite gratuitement et la ville mit, gratuitement également, des salles d'école à disposition. C'est ainsi que, malgré un prix d'inscription minime, tous les frais purent être couverts. Ce premier cours dura 6 mois et remporta un plein succès. L'intérêt fut si grand que l'on continua à organiser chaque année un cours du même genre.

Cependant, à la demande aussi bien des élèves que du corps enseignant, la durée du cours fut dès 1915 portée à 9 mois et l'année suivante à 15 mois. Ceci entraîna naturellement une réorganisation complète. Il fallut se procurer des locaux, faire appel à des professeurs rémunérés, etc., et c'est en 1921, enfin, que fut ouverte l'école telle qu'elle existe actuellement, avec ses deux années de cours, comprenant des mois de travail pratique intercalés de périodes d'enseignement théorique, et l'obligation d'un travail écrit final, tenant lieu d'examen pour l'obtention du diplôme.

Le bilan de la dernière année présente un total de dépenses de 53.700 fr. qui ont été couvertes de la façon suivante: 25.500 fr. par les finances scolaires, 23.600 fr. par des subventions officielles (Départ. fédéral d'économie publique, Dir. de l'Instr. publique du canton de Zurich, et Conseil d'Etat zurichois) et le solde, soit 4.600 fr. par des subventions de diverses sociétés d'utilité publique.

Des 612 élèves qui pendant ces 25 ans fréquentèrent l'Ecole sociale, le canton et la ville de Zurich en fournirent le tiers à peu près; les autres, sauf les étrangères, se répartissent entre les autres cantons alémaniques, la Suisse romande n'ayant été représentée que par 4 Neuchâtoises, 2 Valdoises et 1 Valaisanne. L'âge des élèves varie entre 22 et 40 ans, le plus grand nombre comptant cependant de 22 à 26 ans. Les élèves proviennent des milieux les plus divers, et alors que quelques unes d'entre elle (le plus petit nombre il est vrai), n'ont joué que de l'enseignement primaire, d'autres ont passé leur maturité, ou leur examen d'institutrice ou même étudié quelques semestres à l'Université. Mais toutes manifestent le même enthousiasme, la même volonté au travail. Pour la plupart des élèves, en effet, ce temps d'apprentissage du travail social, par lequel elles entrent en contact direct avec la vie et ses misères, demeure un souvenir ineffaçable.

A quels buts conduit cet apprentissage? La statistique nous l'indique. Le plus grand nombre des élèves de l'Ecole de Zurich sont devenues aides ou directrices d'institutions diverses; d'autres travaillent dans des bureaux d'assistance, d'autres sont secrétaires d'organisations officielles ou privées, d'autres enfin occupent des postes d'assistantes dans des hôpitaux, des fabriques, des asiles, etc. C'est ainsi que pendant ces 25 ans l'Ecole sociale de Zurich a formé un grand nombre de jeunes filles, toutes ont mis au service de la communauté leurs connaissances, leurs forces et leur cœur, et se faisant apprécier partout. C'est grâce à elles qu'actuellement la place de la femme dans le travail social est officiellement reconnue. L'Ecole sociale de Zurich fait donc une œuvre belle et utile, et nous ne pouvons, à l'occasion de son anniversaire, que lui souhaiter de continuer encore longtemps sa bien-aimée activité.

H. Z.



Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Beaucoup de monde, le soir du 26 juin, à l'Assemblée générale annuelle de l'Association genevoise pour le Suffrage, ce qui n'a rien d'étonnant d'ailleurs, vu la vitalité de cette Section, dont le nombre des membres est en sensible augmentation sur l'an dernier. M^{lle} Gourdi, qui présidait a donné d'abord lecture du rapport du Comité, qui marque une belle activité méthodique et vigilante en faveur des droits de la femme dans tous les domaines, et aussi bien dans l'ordre économique que dans l'ordre suffragiste: droit au travail de la femme mariée, démarches en faveur de la nomination de femmes à

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux s. Vevey et Zurich, juin 1933.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Vous vous souvenez sans doute que, l'an dernier, lors de notre Assemblée générale, sur la proposition de la Fédération suisse des Associations d'Employées, il avait été décidé de nommer une « Commission pour la lutte contre les effets du chômage » qui s'occuperait de toutes les questions se rapportant au chômage des femmes. Les déléguées qui ont entendu l'exposé de M^{lle} Dora Schmidt en auront rapporté l'impression profonde que le temps actuel, avec ses douloureux problèmes, pèse lourdement sur les femmes occupées professionnellement et leur apporte une foule de difficultés. Toutefois, il nous paraît possible d'atténuer ces difficultés si nous toutes, membres de nos diverses Associations, nous nous unissons pour soutenir le droit de la femme au travail professionnel, droit trop souvent contesté. Notre peuple n'admet pas encore toujours que la femme ait le même droit que l'homme de choisir librement une profession et de la faire valoir. Cet ostracisme lui rend la lutte pour l'existence encore plus difficile.

La Commission pour la lutte contre les effets du chômage a pour but d'éclairer l'opinion publique sur les conséquences pénibles de la crise actuelle pour la professionnelle, de montrer son droit au travail, et, dans la mesure du possible, de remédier à l'injustice dont elle est la victime.

Nous vous adressons un appel pressant à nous aider, ce que vous pouvez faire de diverses manières: signalez-nous les cas où, à votre connaissance la femme se trouverait lésée professionnellement; dites-nous quel remède vous proposeriez et quelles mesures nous devrions prendre contre un état de choses injuste et regrettable.

Nous avons établi une liste de personnes disposées à faire des conférences, à écrire des articles de journaux sur l'une ou l'autre des données du problème. Nous sommes prêtes à vous envoyer cette liste et à y ajouter les noms que vous nous signalerez de personnalités disposées à travailler par la parole ou la plume.

des postes importants, éducation civique des futures citoyennes par le moyen des réunions mensuelles régulières, organisation pour l'autonomie d'un cours de discussion, propagande, etc. Les comparaisons faites par ce rapport entre les circonstances suffragistes actuelles en Suisse romande et chez nos Confédérées, entre l'influence sur le principe du vote des femmes du mouvement antidémocratique, au nord et au sud de chez nous, et l'essor féministe qui résulta de la naissance d'Etats nouveaux au lendemain de la grande guerre, paraissent intéresser vivement l'auditoire.

Après que les comptes de l'Association présentés par M^{lle} S. Brenner, trésorière, eussent été adoptés, on passa aux élections, le Comité sortant de charge, auquel ont été adjoints quatre membres nouveaux, M^{mes} Prince et Bondallaz, M^{les} Kammacher et van Muyden, étant réélus à une écrasante majorité et l'unanimité se faisant pour l'élection de la présidente, M^{lle} Gourdi.

Ces besognes administratives terminées, on écouta avec beaucoup de plaisir un compte-rendu très complet fait par M^{lle} Kammacher, avocate, de l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage à Bâle, puis une charmante causerie, spirituellement dite et très bien documentée, par M^{me} Vuilliommet-Challandes (La Chaix-de-Fonds) sur ce sujet: *Presse féminine et féministe*. Les auditeurs ont beaucoup appris sur les efforts des féministes, soit pour renseigner le public par l'intermédiaire de la grande presse, soit pour créer et maintenir leur presse à elles, qui joue un rôle important dans bien des pays. Et M^{me} Vuilliommet, en sa qualité de présidente du Comité du seul journal féministe romand, ne pouvait terminer autrement sa causerie qu'en mettant sur le cœur et la conscience de chacun des auditeurs de donner à celui-ci son appui effectif et son encouragement: nous avons nommé notre *Mouvement*.

Et puis ce fut, comme toujours chez les suffragistes, la tasse de thé et les causeries cordiales avant la séparation des vacances. X...

SAINT-GALL. — Le 21 juin, les membres et les invitées de l'*Union für Frauenbestrebungen* se sont réunies en une séance féminière pour entendre le rapport de leurs déléguées à l'Assemblée de Bâle de l'A.S.S.F., rapport présenté avec tellement de clarté et de conscience, que chacune de nous put croire avoir assisté à cette Assemblée. M^{me} Bernet-Wille fit ensuite une causerie illustrée de projections lumineuses sur un voyage au Spitzberg, qui obtint grand succès; puis M^{lle} Ida Weber, au cours d'une causerie, poétique autant que spirituelle, véritable régal politique assaisonné d'humour, s'attacha à dépendre les programmes des différents « Fronts ». Une discussion très vivante et très nourrie s'engagea

alors sur l'attitude du mouvement féministe vis-à-vis de ces nouveaux courants politiques.

En dépit d'une pluie battante, un grand nombre de femmes ont tenu à participer à cette réunion, pour laquelle nous ne pouvons que répéter à chacune nos plus chaleureux remerciements.

L. W.

alors sur l'attitude du mouvement féministe vis-à-vis de ces nouveaux courants politiques.

En dépit d'une pluie battante, un grand nombre de femmes ont tenu à participer à cette réunion, pour laquelle nous ne pouvons que répéter à chacune nos plus chaleureux remerciements.

alors sur l'attitude du mouvement féministe vis-à-vis de ces nouveaux courants politiques.

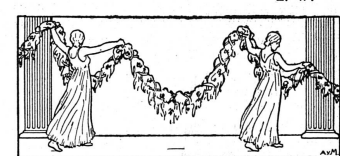
En dépit d'une pluie battante, un grand nombre de femmes ont tenu à participer à cette réunion, pour laquelle nous ne pouvons que répéter à chacune nos plus chaleureux remerciements.

alors sur l'attitude du mouvement féministe vis-à-vis de ces nouveaux courants politiques.

En dépit d'une pluie battante, un grand nombre de femmes ont tenu à participer à cette réunion, pour laquelle nous ne pouvons que répéter à chacune nos plus chaleureux remerciements.

alors sur l'attitude du mouvement féministe vis-à-vis de ces nouveaux courants politiques.

L. W.



A travers les Sociétés

Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale.

La dernière assemblée des délégués de cette importante Fédération, tenue le 13 juin, M^{lle} Gourdi, qui présidait, a pu annoncer l'adhésion de deux nouvelles Sociétés: le *Service social du Bon Secours* et la *Société de patronage des détenus libérés*, ce qui porte à 51 le nombre des organisations membres du Cartel genevois. Celui-ci représente, de ce fait, une notable partie de l'opinion publique dans notre ville, ce qui donne du poids aux démarches, études, interventions auxquelles il se livre, et dont le rapport présidentiel a présenté un compte rendu aux délégués.

Durant ce dernier exercice, le Cartel genevois s'est occupé de très près de la question du contrôle des films, et n'est pas étranger à l'arrêté du Conseil d'Etat interdisant l'accès aux cinémas des enfants de moins de 16 ans, accompagnés ou non, son point de vue étant toutefois que toute mesure d'interdiction en ce domaine doit être compensée de façon constructive par un développement plus grand donné au cinéma éducatif et sainement amusant. Le Cartel a encore organisé en février la conférence de M. Rouvroy, directeur de cette admirable maison belge de rééducation pour jeunes délinquants; il s'est intéressé avec la Fédération antifalcoologique genevoise à l'élaboration d'une nouvelle loi sur les auberges; il a donné son appui moral à diverses conférences et démarches d'ordre social et moral, et enfin il étudie lui-même actuellement le fonctionnement des Offices de consultations matrimoniales tels qu'il en existe dans diverses autres villes de Suisse. En outre, et sur la demande d'une des Sociétés affiliées, le Bureau a pris en main une étude sur les responsabilités et conséquences du mariage dont les conclusions pratiques, une fois établies, pourraient amener certainement des démarches utiles.

A la suite de ce rapport, le Dr. H. Revillod a présenté une communication remarquablement in-

meuses celles qui seraient propres à ce métier. S'intéresser aux programmes d'étude de cours d'adaptation.

2. Aide à donner à des cours d'adaptation pour d'autres professions.

3. Rechercher les ménages et autres milieux où des ouvrières non qualifiées pourraient s'initier au travail pratique; donner des informations aux offices de travail concernant des places.

4. Préparer des trousseaux pour les jeunes filles libérées de l'école ou sans travail qui seraient disposées à entrer dans une place ou un home d'ouvrières. Le manque d'équipement est une raison souvent invoquée contre le passage d'un milieu dans un autre. Nos ouvrières possèdent parfois de grandes provisions de linge qui trouveraient là un utile emploi.

5. Pouvoir, par tous les moyens, au bien-être des ouvrières ou employées dépayées: patronages d'ouvrières, utilisation des loisirs, etc.

A tous ces devoirs d'ordre pratique s'ajoutent encore l'éducation et la direction morale que nous pouvons donner, la propagande pour le service domestique, dans nos sociétés, nos journaux et nos conversations particulières.

Le nouveau *Secrétariat pour le service domestique*, fondé récemment par un Comité d'action dans lequel sont représentées toutes les grandes Associations suisses, donnera d'utiles renseignements. Le Comité est présidé par M^{me} A. de Montet, Corseaux sur Vevey; la secrétaire est M^{me} E. Hausknecht, Tannenstrasse, 18, St-Gall. Durant ces prochaines années, ce secrétariat vœuera tous ses efforts à améliorer le service domestique et à diriger vers cette profession les jeunes filles libérées des écoles, ainsi qu'un grand nombre de chômeuses. Nous vous invitons à user de ce nouvel organe qui se tient à votre disposition au cas où vous voudriez organiser des conférences, des cours, prendre des mesures de prévoyance, etc.

Veillez croire, Mesdames, à nos sentiments bien cordiaux.

Pour le Comité:

A. DE MONTET.

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

DR. NELLI JAUSI.

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage:

Pour la Commission pour la lutte contre les effets du chômage: